

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4655**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Chapoly et appartenant à la Société Natixis Lease ou toute autre société qui lui sera substituée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4655**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Chapoly et appartenant à la Société Natixis Lease ou toute autre société qui lui sera substituée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la requalification du chemin de Chapoly à Saint Genis Laval, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu cadastrée BD 42 d'une superficie de 52 mètres carrés appartenant à la Société Natixis Lease, nécessaire à l'élargissement du Chemin de Chapoly, inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) en emplacement réservé (ER) n° 46.

Cette parcelle sera intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait à titre purement gratuit, terrain libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu cadastrée BD 42 d'une superficie de 52 mètres carrés, située chemin de Chapoly à Saint Genis Laval, et appartenant à la Société Natixis Lease ou toute autre société qui lui sera substituée, dans le cadre de la requalification dudit chemin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P10O0889, le 4 avril 2011 pour la somme de 600 000 € en dépenses.

Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants en dépenses : compte 2111 - fonction 90 - et en recette compte 1328 - fonction 90 - exercice 2013.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2111 - fonction 90, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.